



DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL, A ETE EXTRAIT CE QUI SUIT :

Séance publique du 5 novembre 2013.

PRESENTS : MM. KINNARD Y., - Bourgmestre-Président ;
FALAISE C., TRIFFAUX Y., CUIPERS V., -Echevins ;
WINNEN O., WINNEN D., VERMEULEN J., DALOZE E.,
BOYEN R., DOGUET D., CAZEJUST G.,
DARDENNE-DALOZE R., VANDEVELDE E. - Conseillers;
MORSA A., Président du CPAS (voix consultative) ;
BAUDUIN J., Secrétaire de séance.

OBJET : Taxe additionnelle au Précompte immobilier - exercice 2014

LE CONSEIL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L 1122-30 et L 1331-3;

Vu le Code des impôts sur les revenus 1992, notamment l'article 464, 1 et 249 à 256;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article 1

Il est établi, pour l'exercice 2014, **DEUX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE** centimes additionnels communaux au précompte immobilier. La présente délibération entrera en vigueur au plus tôt le premier jour de sa publication.

Article 2

La présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon.

Par le Conseil :

La Secrétaire,
(s) J. BAUDUIN

Le Président,
(s) Y. KINNARD..

Délivré pour extrait conforme délivré à Lincient, le 8 novembre 2013 :

La Directrice générale,

Jacqueline BAUDUIN.



Le Bourgmestre,

Yves KINNARD.

Adresse : rue des Ecoles, 1 – 4287 LINCENT.

☎ : 019/630.240 - 📠 : 019/630.250